

# DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'oeuvre

Maître d'ouvrage: **PERRY Gilles**

**Aymons - 15200  
CHALVIGNAC**

Localisation  
du/des projet(s):

**LACHAU D'AYMONS - 15200  
MAURIAC**

## Description du projet de construction

Construction d'une stabulation

## Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a,b,c	PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE		PC5b	PLAN DE FACADES	1:250
PC2-5a	PLAN DE MASSE ET DE TOITURE	1:500	PC6-7-8	DOCUMENT GRAPHIQUE	
PC3-4	COUPES T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE	1:500			



Architecte:

**Philippe HERNANDEZ**

SICA Habitat Rural - Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

**Aurillac, le 08/04/2024.**

Dessiné par:

**Julie GINISTY**

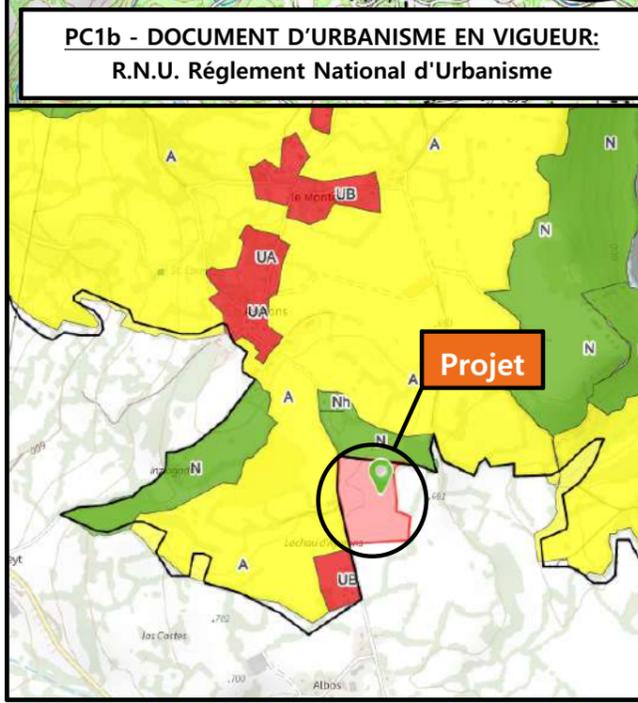
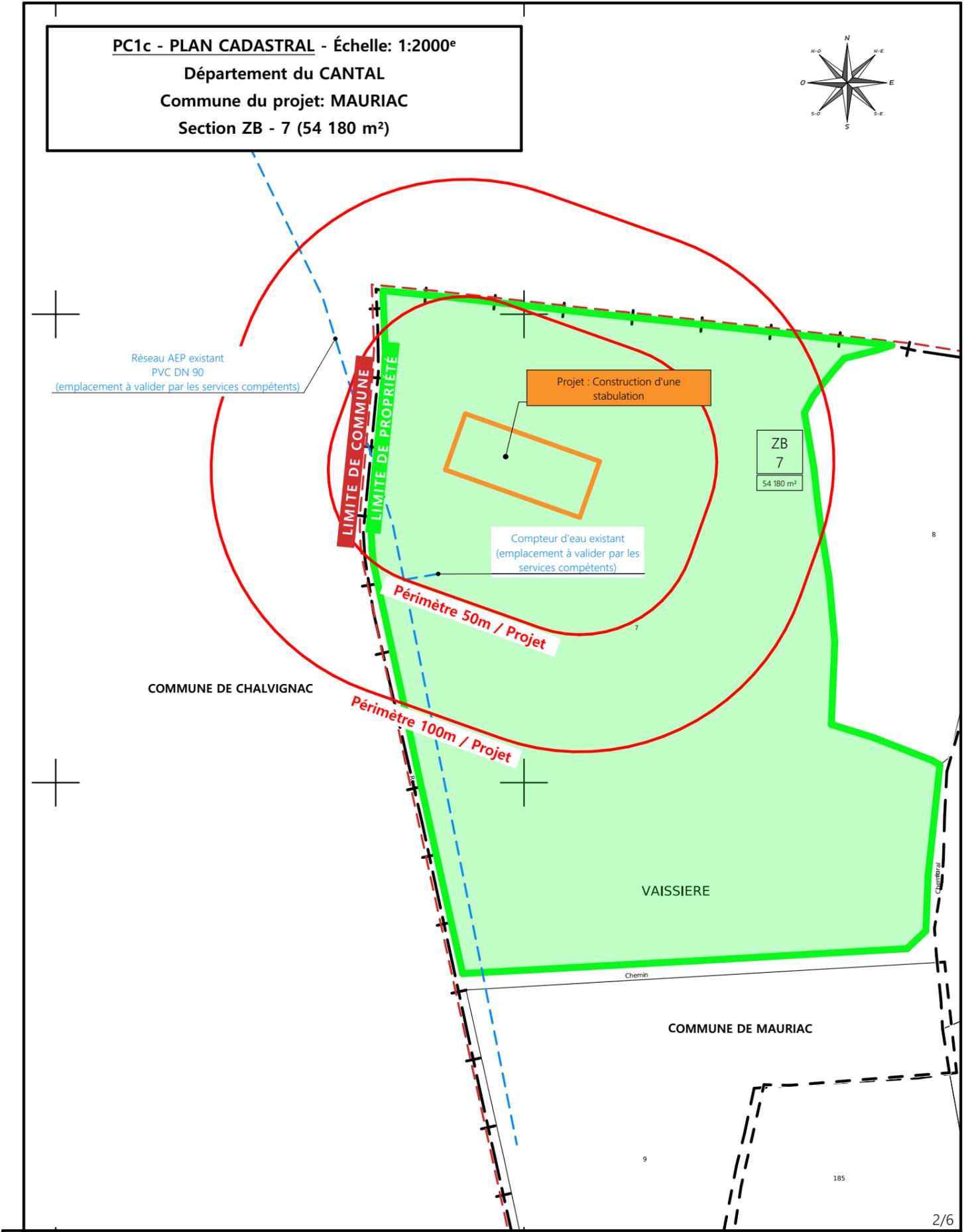
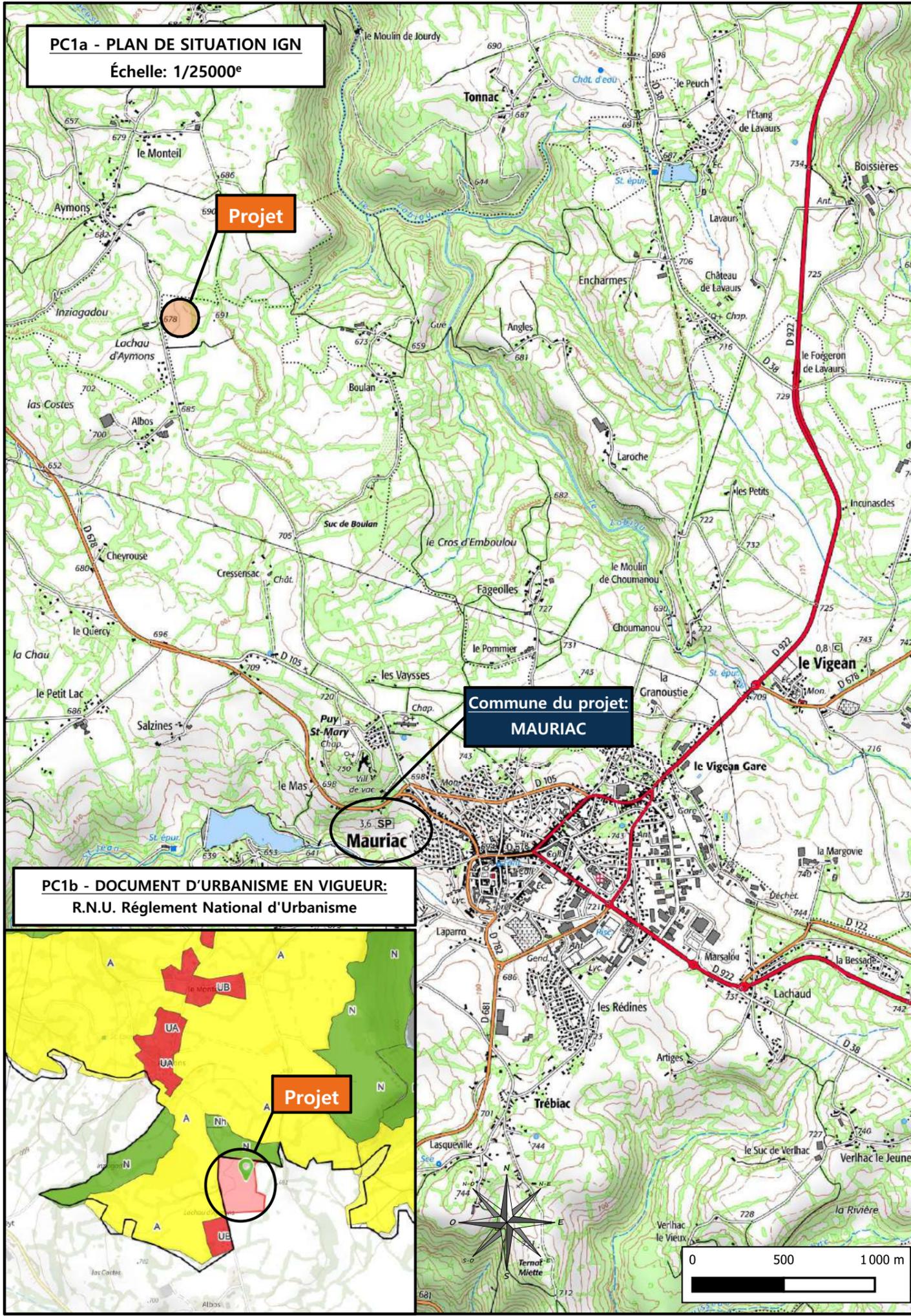
N° Client:	N° Document:	N° de page:
2015	PC01	1/6

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

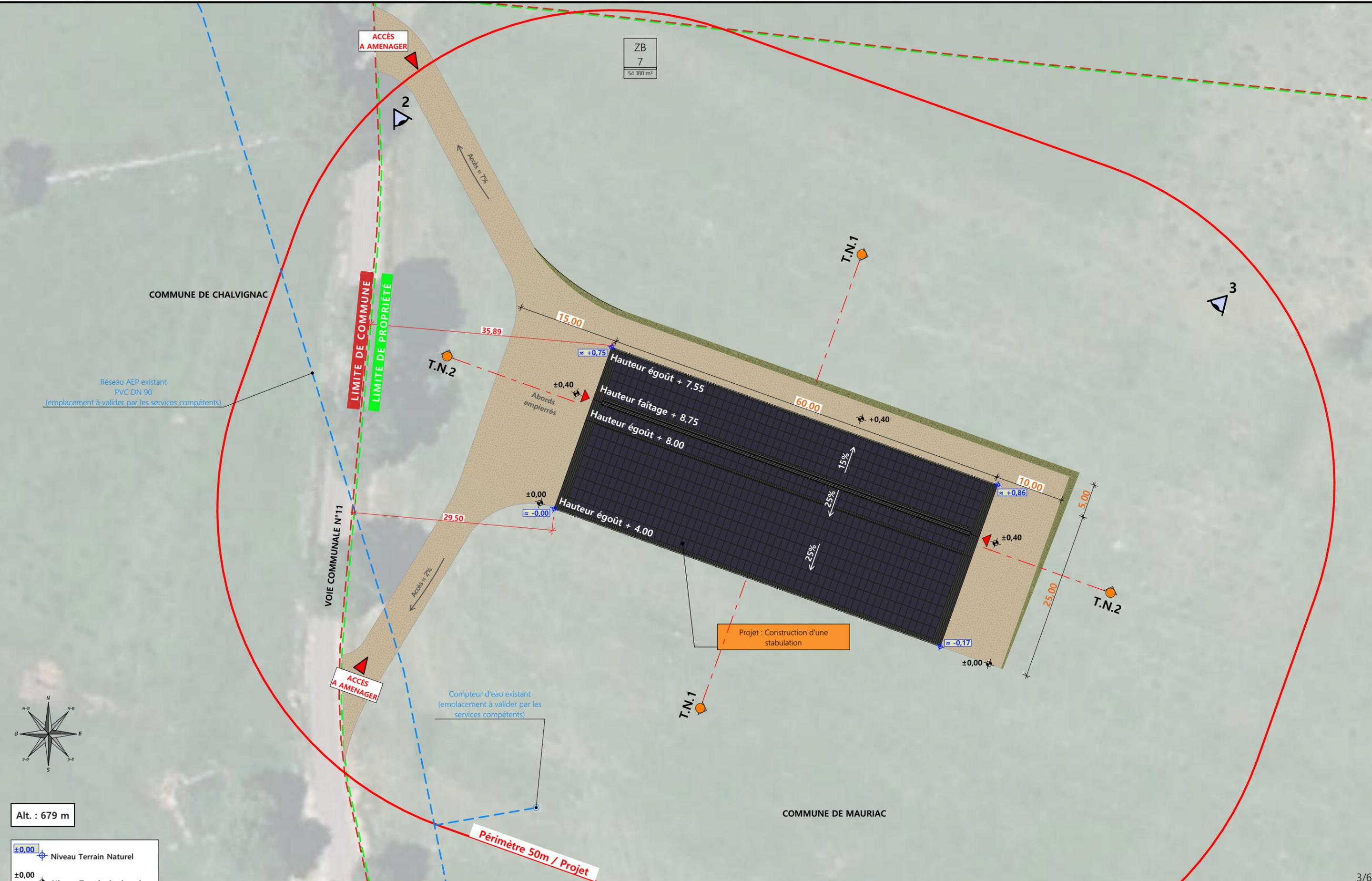
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	-
0	08/04/2024	J.G.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



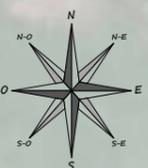
N° Client: 2015  
 Projet: Construction d'une stabulation  
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
 Maître d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC  
**PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE**  
 PC1a,b,c Éch: -  
 Aurillac, le 08/04/2024  
 Dessiné par: Julie GINISTY  
 SICA HR 15  
 Architecte: Philippe HERNANDEZ



ZB  
7  
54 180 m<sup>2</sup>

COMMUNE DE CHALVIGNAC

COMMUNE DE MAURIAC



Alt. : 679 m

±0.00 Niveau Terrain Naturel  
±0.00 Niveau Terrain Aménagé

Commune du projet: MAURIAC (15200)  
Lieu-dit du site: LACHAU D'AYMONS

Parcelles concernées par le projet:  
Section ZB - Parcelle 7 (54 180 m<sup>2</sup>)

Localisation des accès projetés

Surface d'Emprise Au Sol Existante: 0 m<sup>2</sup>  
Surface d'Emprise Au Sol Créée: 1500 m<sup>2</sup>

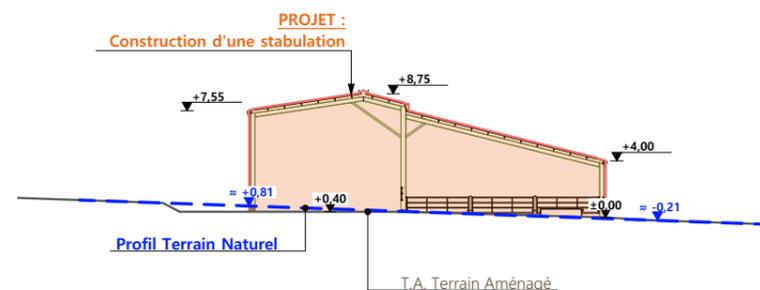
Surface de Plancher Existante: 0 m<sup>2</sup>  
Surface de Plancher Créée: 0 m<sup>2</sup>

N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par: Julie GINISTY	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC		PC2-5a	Éch: 1:500 <sup>e</sup>
	<b>PLAN DE MASSE ET DE TOITURE</b>		Aurillac, le 08/04/2024	

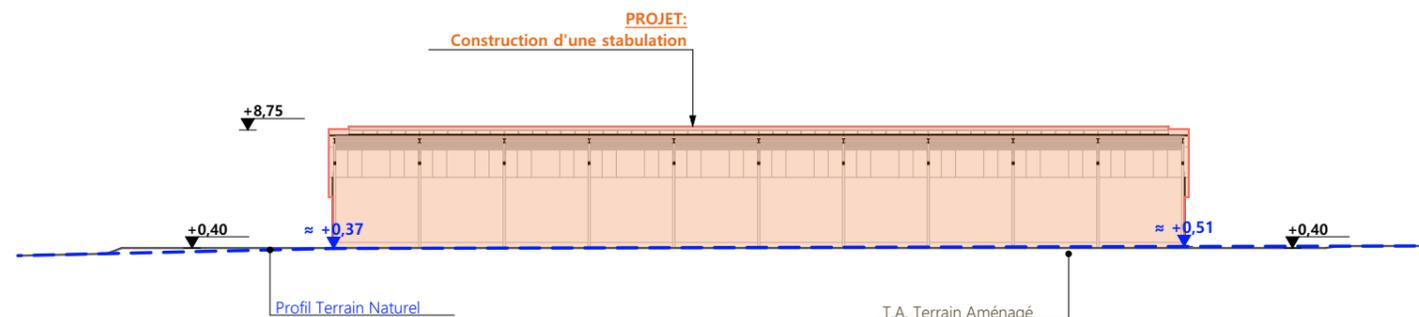
Architecte: Philippe HERNANDEZ

## PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1/500<sup>e</sup>



COUPE TN1 - 1:500



COUPE TN2 - 1:500

# PC4 - Notice descriptive

## Aspect : projet et localisation

Le projet mené par M. PERRY consiste à construire :

Une stabulation métallique semi-ouverte avec couverture photovoltaïque à usage de logement de bovins allaitants sur aire paillée intégrale + stockage fourrage d'une surface d'emprise au sol d'environ 1500 m<sup>2</sup>.

Le corps de ferme est situé au lieu-dit cadastré "Aymons" sur la commune de CHALVIGNAC (15200).

Le projet sera implanté non loin de là, sur la parcelle nommée "Vaissière" N°7 de la section ZB sur la commune de MAURIAC (15200), propriété du demandeur, facilement accessible depuis la Voie Communale N°11 et tenue à l'écart des habitations voisines en conformité avec la réglementation du RSD du Cantal.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 100 m du projet.

Le projet entre dans le cadre d'une modernisation d'exploitation avec la volonté de moderniser les pratiques (conditions de travail et de logement des animaux).

En effet, la construction de ce projet permettra le déclassement de 2 étables traditionnelles devenues obsolètes, les animaux gérés en plein air hivernal pourront être rentrés et soignés en intérieur.

## Aspect : environnement

Les bovins allaitants seront conduits en aire paillée intégrale.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

## Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

La réalisation des aménagements prévus nécessitera un travail de terrassement en déblai/remblai pour la mise à niveau de la plate-forme d'implantation.

Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition. L'accès au projet se fera de la voie communale par la création d'un accès ; les abords seront stabilisés puis empierrés.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants les plus proches.

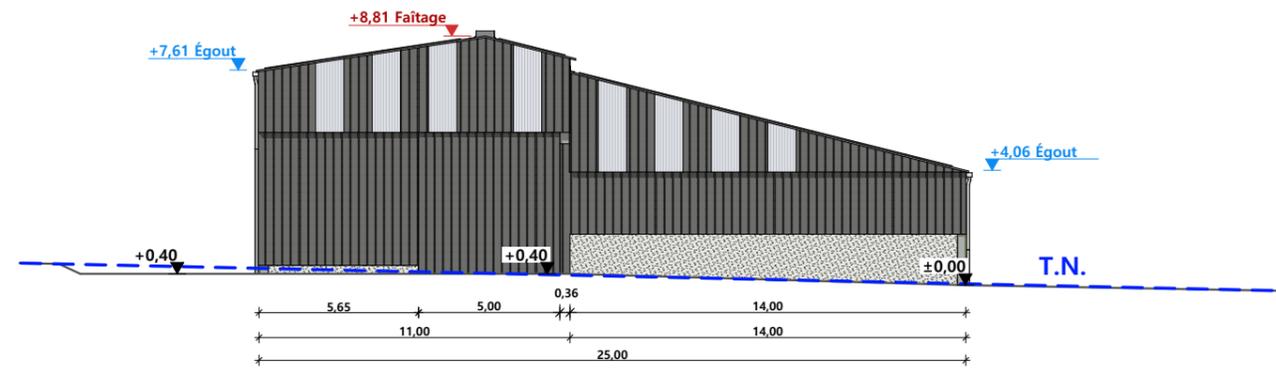
Les EP seront collectées et dirigées vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau se fera depuis les réseaux existants les plus proches (pas d'électricité).

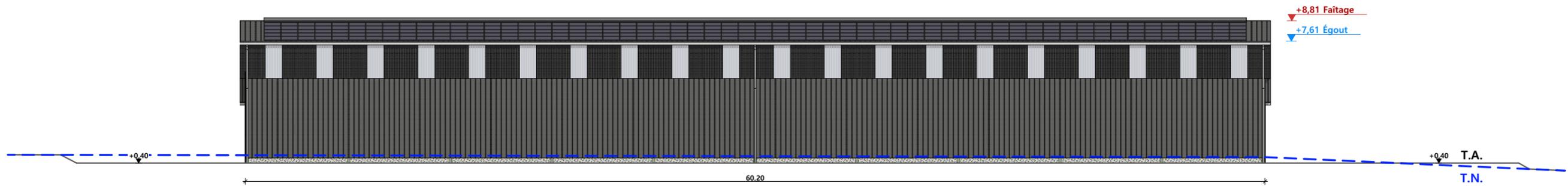
- **Charpente** : métallique
- **Pente de toiture** : 25% et 15%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière
- **Panneaux photovoltaïques** : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : tôle acier teinte graphite RAL 7022
- **Portes** : tôle acier teinte graphite RAL 7022
- **Translucide** : polycarbonate
- **Ventilation statique** : tôles ventelles + façade SUD ouverte
- **Maçonnerie** : préfabriquée lissée ton ciment brut sombre

4/6

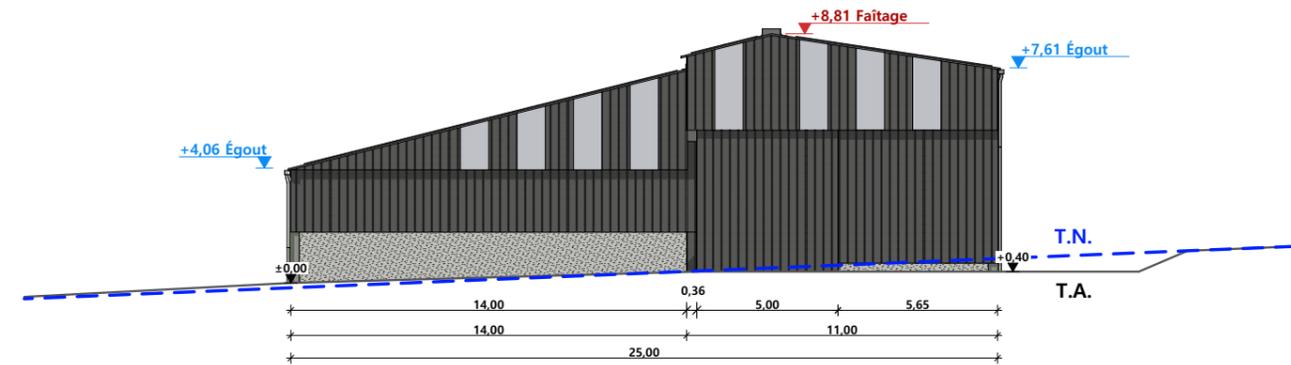
N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par: Julie GINISTY	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte: Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maître d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC			
<b>COUPES T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE</b>			PC3-4	Éch: 1:500 <sup>e</sup>
			Aurillac, le 08/04/2024	



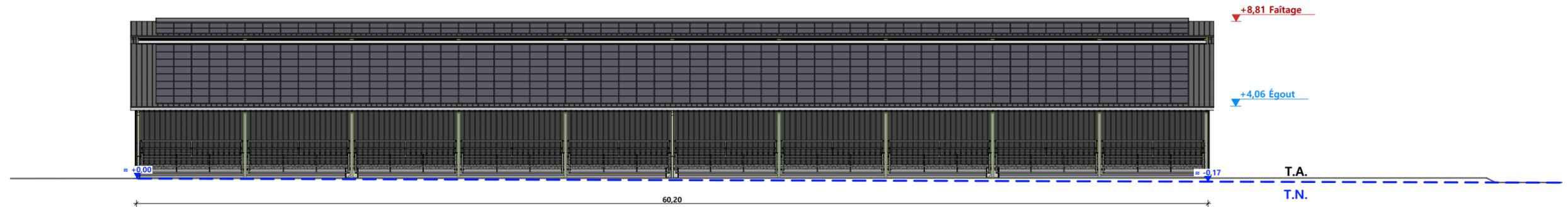
PIGNON OUEST - 1:250



FACADE NORD - 1:250



PIGNON EST - 1:250



FACADE SUD - 1:250

Maçonnerie :	murs béton
Charpente :	charpente métallique
Couverture :	tôle acier anti-condensation teinte "graphite" RAL 7022 et panneaux photovoltaïques
Bardage :	tôle acier teinte "graphite" RAL 7022
Portes coulissantes :	tôle acier teinte "graphite" RAL 7022

N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par: Julie GINISTY	 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</small> Architecte: Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC			
<b>PLAN DE FACADES</b>			PC5b	Éch: 1:250 <sup>e</sup>
			Aurillac, le 08/04/2024	

PC7 - Vue 2



PC8 - Vue 3



PC8 - Vue 4



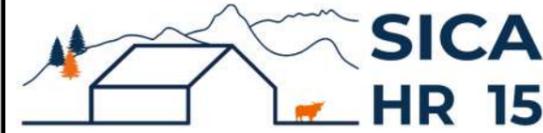
PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion



N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par: Julie GINISTY	 SICA HR 15 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</small> Architecte: Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC			
<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>		PC6-7-8	Éch: -	
		Aurillac, le 08/04/2024		

# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'oeuvre

Maître d'ouvrage: **PERRY Gilles**  
**Aymons - 15200  
CHALVIGNAC**

Localisation  
du/des projet(s): **LACHAU D'AYMONS - 15200  
MAURIAC**

## Description du projet de construction

Construction d'une stabulation

## Constitution du dossier

DET1	VUE AU SOL	1:200
DET2	COUPES DE PRINCIPE A	1:100
DET3	PERSPECTIVES 3D	



Conseiller Bâtiment:  
**Vincent CHARBONNEL**  
Chambre d'agriculture du Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 00



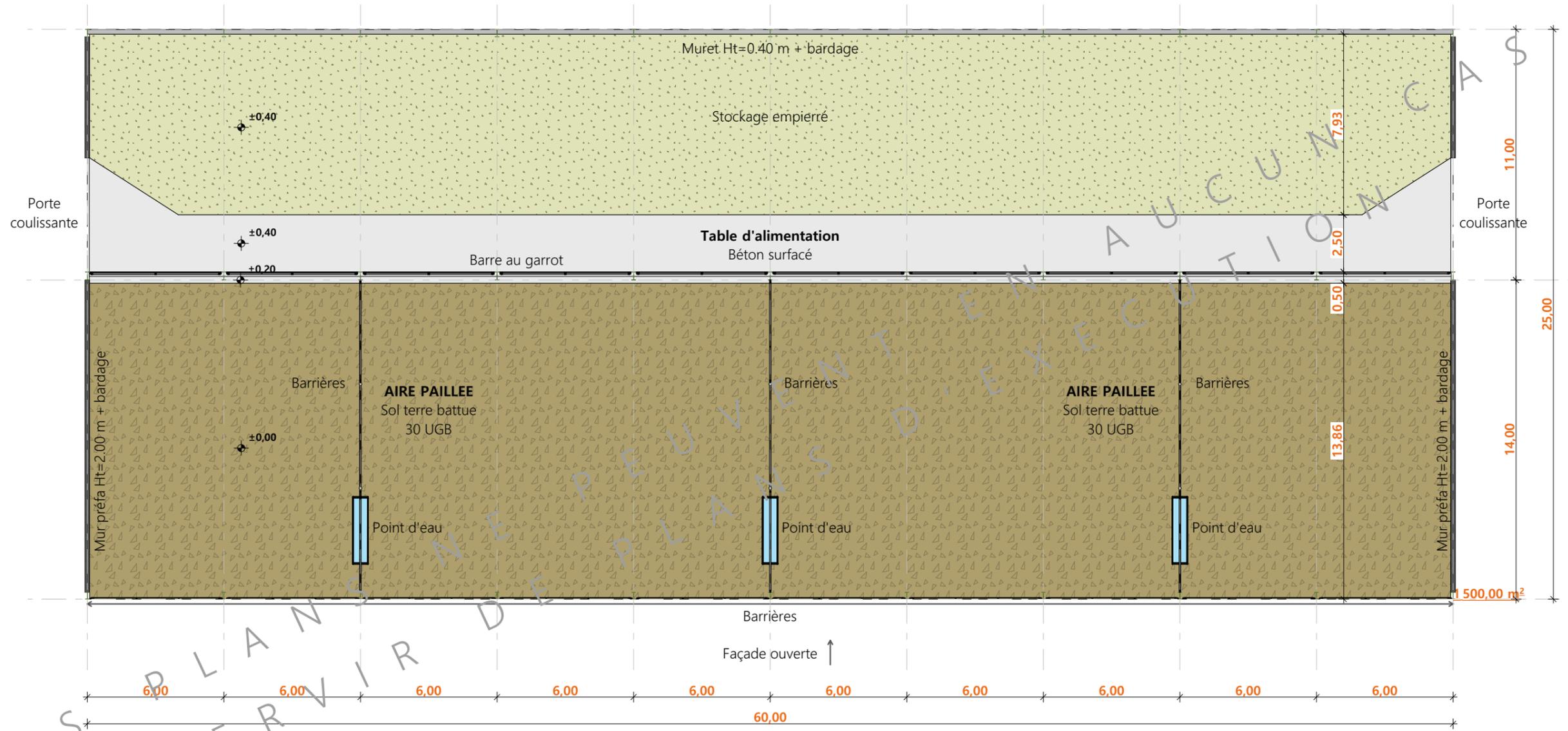
**Aurillac, le 08/04/2024.**

Dessiné par:  
**Julie GINISTY**

N° Client: 2015	N° Document: TECH01	N° de page: 1/4
--------------------	------------------------	--------------------

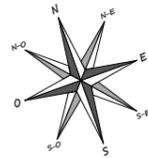
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.  
Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.  
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.  
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	-
0	08/04/2024	J.G.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



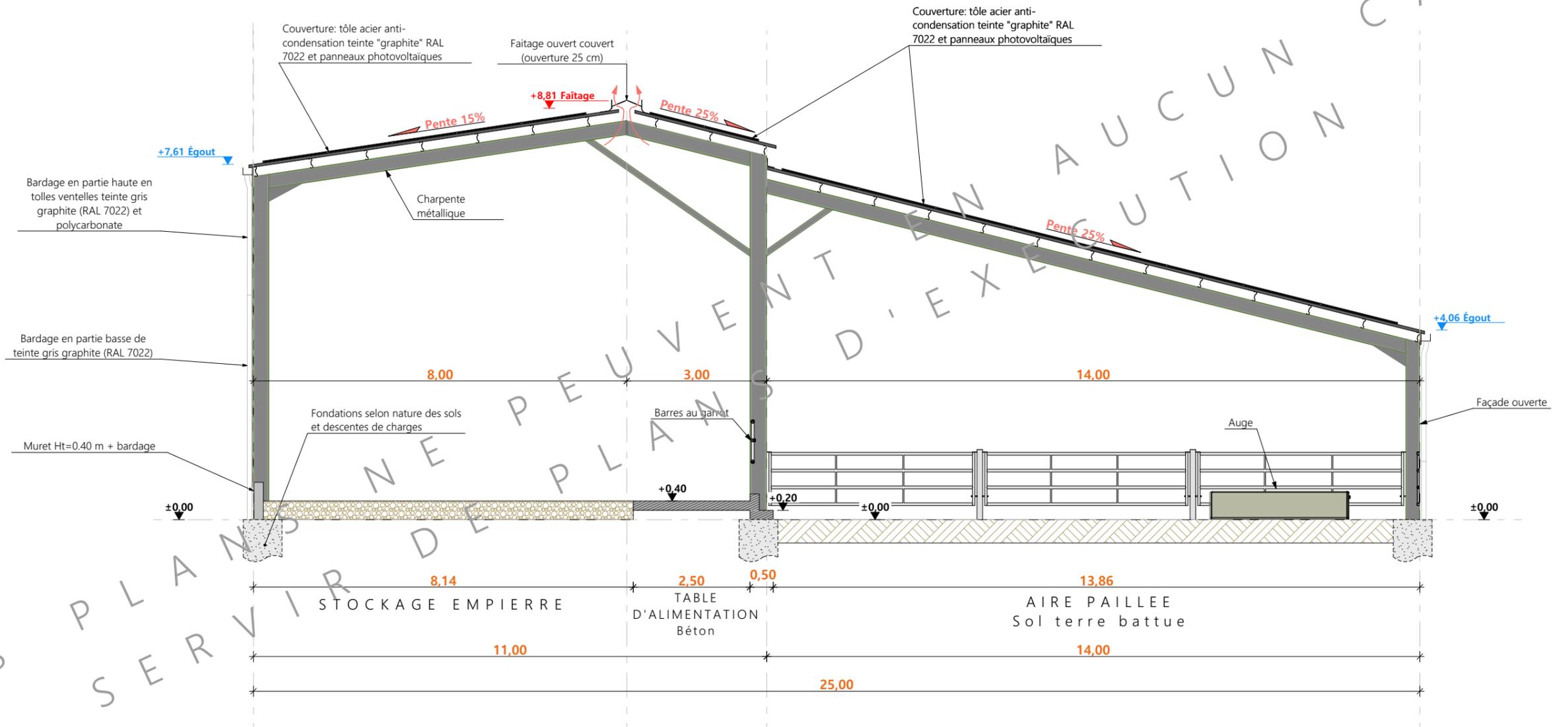
Surface d'emprise au sol : 1500 m<sup>2</sup>

±0.00 Niveau Terrain Naturel  
 ±0.00 Niveau Terrain Aménagé



N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par:	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Julie GINISTY	
	Maitre d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC		Conseiller Bâtiment:	
<b>VUE AU SOL</b>			DET1	Éch: 1:200 <sup>e</sup>
			Aurillac, le 08/04/2024	
			Vincent CHARBONNEL	

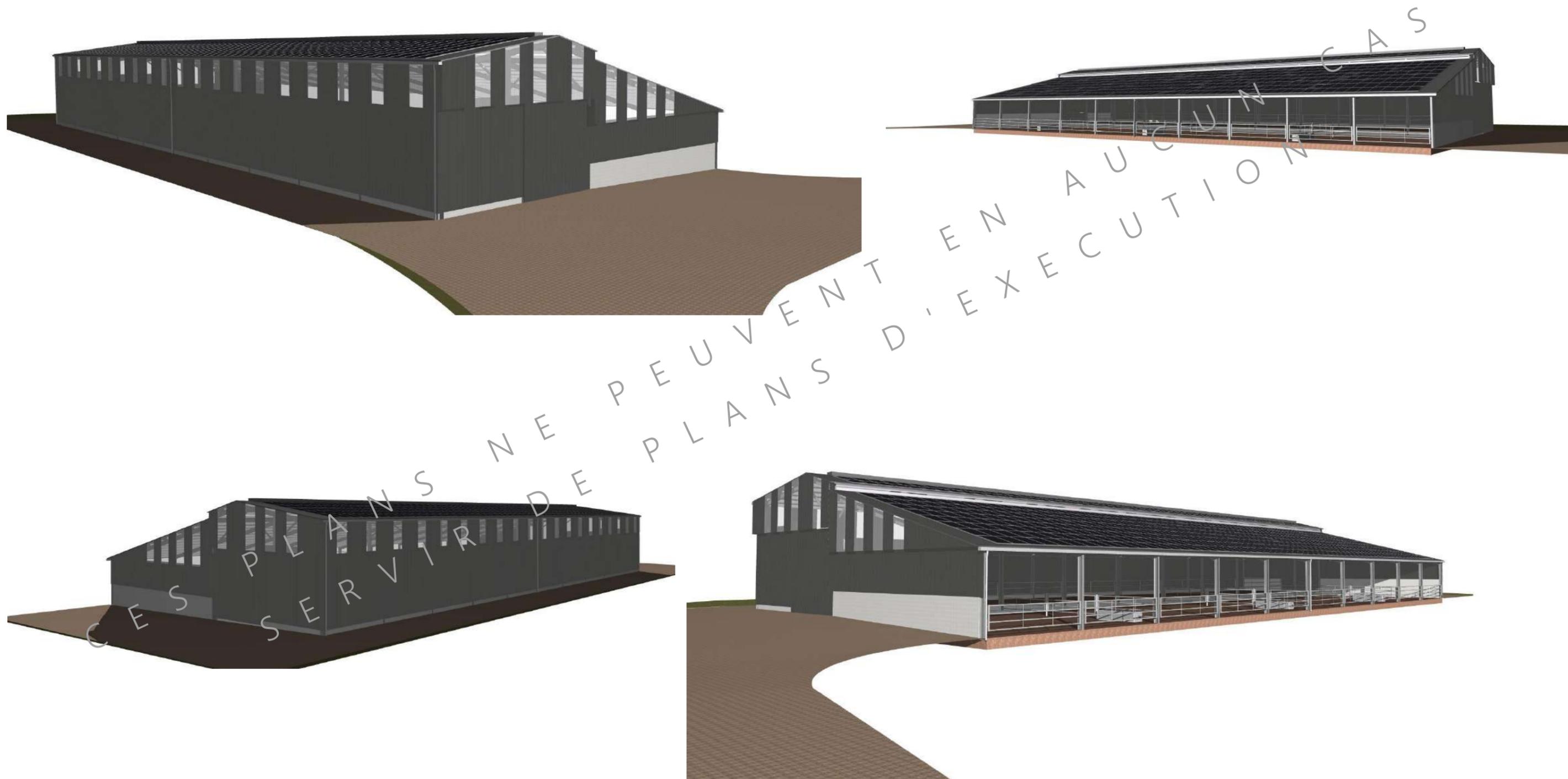




CES PLANS NE PEUVENT ÊTRE REPRODITS NI SERVIR DE EXÉCUTION CAS

N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par:	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Julie GINISTY	
	Maitre d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC		Conseiller Bâtiment:	
<b>COUPES DE PRINCIPE A</b>		DET2	Éch: 1:100 <sup>e</sup>	Vincent CHARBONNEL
		Aurillac, le 08/04/2024		





N° Client: 2015	Projet: Construction d'une stabulation		Dessiné par:	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Julie GINISTY	
	Maître d'ouvrage: PERRY Gilles - Aymons 15200 CHALVIGNAC		Conseiller Bâtiment:	
	<b>PERSPECTIVES 3D</b>		DET3	Éch: °
		Aurillac, le 08/04/2024		

